

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-AC55

présenté par

Mme Manin, Mme Victory, Mme Tolmont, M. Juanico, Mme Rabault, Mme Pires Beaune, M. Jean-Louis Bricout, Mme Rouaux, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, Mme Lamia El Aaraje, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, M. Naillet, M. Potier, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 20

ÉTAT B

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	21 100 000	0
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	21 100 000
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	21 100 000	21 100 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet du Groupe Socialiste et Apparentés vise à rétablir les crédits d'investissement immobilier qui sont en diminution de 21 100 000 € dans ce PLF 2022.

Il est expliqué que cette baisse se fait en raison du lancement d'une nouvelle génération de CPER impliquant, en début de période, un besoin de couverture en crédits de paiement plus faible, et du financement parallèle de nombreux projets engagés en 2021 dans le cadre du plan de relance.

Toutefois, nous contestons le fait de soustraire des crédits pérennes à la mission Recherche et Enseignement Supérieur pour les inscrire de manière temporaire sur la mission plan de relance.

Afin d'assurer la recevabilité du présent amendement au titre de l'article 40 de la Constitution il est proposé d'abonder, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, l'action 14 « Immobilier » du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire », à hauteur de 21 100 000 € par une diminution équivalente des crédits inscrits l'action 2, Agence Nationale de la Recherche, du programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».